

TRIBUNE LIBRE

La parole aux élus

PASSIONNÉMENT
FARGUES!

➤ Injonctions paradoxales

La recherche et l'objectif de vivre dans un environnement durable et œuvrer pour l'application de la transition écologique est à ce jour une évidence et la commune réaffirme sa totale adhésion à ce principe. Encore faut-il, lorsque l'on parle de « **Transition Ecologique** » que le mot TRANSITION ne disparaisse pas au profit de l'immédiateté radicale comme prônée depuis une dizaine d'années par la mise en œuvre de mesures inacceptables et surtout inapplicables.



Nous vivons vraiment « **une période formidable** » où semaine après semaine les yeux des « écologistes » se déclinent. Le dogme de l'écologie radicale **se confronte aux réalités du quotidien** avec de nombreuses « découvertes » :

- **Le nucléaire** est une énergie décarbonée non intermittente ;
 - La volonté de supprimer des **ZFE** (zones à faibles émissions) car interdisant aux personnes à faibles ressources d'habiter en ville ;
 - Pour la même raison l'arrêt à trop court terme des **moteurs thermiques (2035)** et la contrainte d'achat de **véhicules électriques** trop coûteux n'a eu pour effet que de voir s'envoler la vente de véhicules hybrides ;
 - Le calcul théorique fondé sur la **méthode des 3CL (Calcul de Consommations Conventionnelles des Logements)** dans le cadre des **DPE (diagnostic de performance énergétique)** est remise en cause car souvent très éloignée des consommations réelles constatées, et implique des coûts de travaux disproportionnés et financièrement inaccessibles dans la plupart des cas ;
 - La loi **ZAN (Zéro Artificialisation Nette)** entre en contradiction avec la loi SRU imposant de construire des logements sociaux. Ces deux injonctions contradictoires créent une tension difficile à résoudre d'autant qu'elles s'inscrivent dans un contexte plus large de raréfaction des ressources, notamment en eau, qui complexifie davantage les choix d'aménagement du territoire ;
- ...

Ces exemples sont la résultante de l'existence de ce que je nomme des « **chapelles** » que sont les services ou agences de l'état qui, sur chaque projet doivent donner leur autorisation. Chacun peut seul vous donner leur aval sans que cela soit suffisant à autoriser le projet, mais chacun peut à lui seul bloquer le projet.

Cette verticalité, ces contradictions, ces injonctions dépourvues de concertation, cette déconnexion du terrain minent la crédibilité des politiques et paralysent

ou retardent l'action. Les victimes dans ces processus sont l'intérêt général, la non prise en compte des réalités des citoyens et de leur capacité à absorber ces chocs.

Avant de parler d'Intelligence Artificielle, il serait bon de faire intervenir le bon sens, la simple intelligence de tous les jours des personnes en charge de réaliser les projets pour leurs concitoyens.

Bertrand Gautier, maire.

Les ressources de la commune pour financer les investissements de demain sont faibles. D'une part, comme nous le signalons chaque année la capacité d'autofinancement est chroniquement insuffisante. D'autre part, fin 2024, il ne reste plus aucune épargne financière pour les investissements : le déficit du budget investissement est passé de -29 000 € en 2023 à -119 000 € en 2024.



Parmi les dépenses qui interrogent, les **frais d'études** dont les rapports ne sont jamais présentés au conseil municipal. En 2024, nous avons constaté l'aménagement de la « **zone de fraîcheur** » en face du *Carré des Forges*, certes très agréable mais était-ce prioritaire quand on sait que le toit de l'école est bâché depuis 2022, que la maison Guignard (place Déjean) est à l'abandon depuis une quinzaine d'années, sans parler de l'état de certaines routes, du réseau des eaux pluviales et du manque de rénovation et d'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux.



Il prévoit l'installation place Déjean d'une « **halle** » dont personne ne voit l'intérêt ni l'urgence. Il s'agit d'un **parking couvert de panneaux photovoltaïques**, décidé sans concertation, ni informations en amont du projet. Ce type d'ombrière photovoltaïque est normalement peu coûteux dans les autres communes car pris en charge par l'opérateur qui perçoit les recettes de la production électrique. Dans notre cas, il n'y aura aucune retombée financière positive pour la commune mais un cout supplémentaire lié à « l'habillage » de l'ombrière pour en faire une « halle ». Ce

projet devrait coûter autour de **400 000 €** à la commune. Il a été présenté au conseil municipal avec une prévision de subvention de **150 000 €**. Celle-ci n'a finalement pas été accordée, le projet n'étant pas reconnu comme ayant un intérêt écologique pour la partie des travaux pris en charge par la commune. Rappelons que les **68 000 €** investis il y a 3 ans pour le sol du parking actuel, vont être jetés à la poubelle. Par ailleurs, la halle en bord de route sera un lieu pas convivial pour l'organisation de manifestations et de surcroit supprimera de nombreuses places de parking, il aurait été plus simple de la construire vers le fond de la place Déjean. **Le budget 2025 est le prolongement des mauvais plis et du gâchis des années précédentes.** Nous ne pouvons pas le cautionner.

Nous arrivons malheureusement à l'effet ciseau pour lequel nous vous alertons depuis plusieurs années, l'épargne communale a été dépensée, **la commune doit avoir recours à l'emprunt pour le moindre investissement**. Celle-ci a dû contracter un emprunt de **250 000 €** en début d'année et prévoit dans son budget 2025 d'en souscrire un nouveau de **300 000 €**.

Florence ALLAIS, Sébastien MAYOR et Gérard NERAUDAU

➤ Associer l'ensemble des Farguais(es) à l'élaboration des projets d'aménagement de leur commune : une gageure insurmontable pour la Municipalité actuelle ?



Du 26 mai au 16 juin l'**Enquête Publique**, concernant le projet de l'**agrandissement du cimetière communal**, s'est tenue à la *Mairie*.

À la lecture de la programmation détaillée de ce dernier (consultable sur le site de la mairie), l'on s'aperçoit de son importance. Ce secteur est concerné par les **OAP6 et 8 des 9 Orientations d'Aménagement et de Programmation** que compte le PLU de la commune. Il faut savoir que ces OAP comprennent des dispositions sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements mais aussi la mise en valeur de l'environnement (paysages et patrimoine) le renouvellement urbain etc... La présentation de ce projet aurait donc mérité, largement, de faire l'objet d'une réunion publique et ce, d'autant plus qu'il aura un impact, non négligeable, sur les finances de la commune de l'ordre d'environ **425 000 euros HT** au total. Mais il n'en a rien été.

Dans le Projet de territoire « **Ambition 2030** » du Coeur Entre-Deux-Mers, de 2019, il est évoqué : « la volonté de constituer un territoire citoyen avec des élus locaux qui feraient vivre l'expression de leurs concitoyens en favorisant une proximité avec eux, pérenne (non réduite aux périodes électorales) et effective. Elle s'accompagnerait d'une communication, lisible et réactive, basée sur la transparence et le partage d'informations, conduisant à un dialogue constructif fondé sur une confiance et un respect mutuel ». **Nous sommes en 2025 et dans notre commune ces aspirations relèvent de la fiction.** **Une question s'impose** : quel intérêt de concevoir des projets d'aménagements communaux sans en consulter ses habitants(es) ? Aucun, sinon celui d'alimenter un désintérêt et une défiance vis à vis des élus décisionnaires qui engendrent, à leur tour, un reniement de la démocratie et de son corollaire l'Etat de droit.

Marie LALANNE GUERIN et Françoise PALLUAU DUBOULZ.